

LE MOIS DU MCG

Le No 1

Une édition du journal «Le Citoyen» paraît à partir du mois de février 2021 chaque mois.

Vous pouvez vous inscrire sur la liste de diffusion sur notre site www.mcge.ch afin de le recevoir chaque mois par e-mail.

Vous découvrirez aussi chaque mois sur notre site internet votre journal.

Il pourra avoir une page ou davantage en fonction de l'actualité.

Nous continuerons également à publier, en parallèle, le «Citoyen» de manière plus étoffée à une cadence plus espacée.

Ce premier numéro est encore modeste, mais nous allons le développer à l'avenir.

Nous pourrions ainsi mieux faire entendre la voix du Mouvement Citoyens Genevois et mieux coller à l'actualité.

F.B.

Engagement local La Ville dit non à l'obligation

Mardi 19 janvier 2021, une très grande majorité des conseillers municipaux a refusé le projet de délibération du MCG «**Pour l'embauche obligatoire de résidents genevois**».



La PRD-286 propose de réserver les emplois de l'administration municipale genevoise à des personnes résidant dans le canton de Genève ou titulaires de la nationalité suisse. Il est également stipulé qu'«Il peut être dérogé à cette obligation par le vote de deux tiers des conseillers municipaux».

Le texte du projet de délibération:
«Pour l'embauche obligatoire de résidents genevois».

Considérant:

- que la presque totalité des emplois de l'administration municipale de la Ville de Genève peut être occupée par des résidents locaux;
- que la Ville de Genève n'a pas de nécessité à engager des employés frontaliers;
- que trop d'habitants de notre canton sont victimes du dumping frontalier;
- que la Ville de Genève doit montrer l'exemple;
- qu'il convient de prioriser l'embauche de main-d'oeuvre locale;
- que la directive cantonale dite de «préférence cantonale» a été acceptée et signée par la Ville de Genève, que son application laisse encore à désirer et qu'elle est nécessaire mais pas suffisante;
- que les engagements d'employés non locaux devraient être l'exception et que le Conseil municipal pourrait, dans ces cas très particuliers et au travers

de notre proposition, décider aux deux tiers de ses membres de procéder à ces embauches spécifiques;

- la situation exceptionnelle qui sévit en raison de la pandémie de Covid-19;

- le préjudice et les dégâts collatéraux subis par les habitants de notre ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Les emplois de l'administration municipale genevoise sont réservés à des personnes résidant dans le canton de Genève ou titulaires de la nationalité suisse.

Art. 2. – Il peut être dérogé à cette obligation par le vote de deux tiers des conseillers municipaux.

Art. 3. – Les employés de l'administration municipale genevoise, engagés avant l'adoption de cette délibération et ne répondant pas à ces critères, ne font pas l'objet de ladite délibération.

2020 est mort, vive 2021

Nous vivons cette époque de transition, où s'accumulent toutes les tensions sociales, identitaires, géopolitiques, économiques, jusqu'à l'implosion.

Il ne suffira pas de clamer « Plus jamais ça ! » ou de parier sur « le jour d'après », pour que des leçons pertinentes soient effectivement tirées et surtout appliquées. En effet, l'on peine à imaginer qu'un événement aussi soudain et spectaculaire que cette pandémie, qui a paralysé la moitié de population mondiale pendant plusieurs semaines, puisse rester sans conséquence sur l'avenir. C'est oublier un peu vite cette étonnante aptitude de nos gouvernants à se comporter comme d'éternels enfants. Ils n'ont jamais appris des expériences de l'Histoire.

Car c'est bien le procès des choix politiques opérés depuis des décennies sur la souveraineté, les frontières, l'Etat, les frontaliers, l'économie, l'Union européenne, auquel nous assistons. Les dirigeants actuels regardent dans le rétroviseur et voudraient à tout prix confirmer un modèle politique dont nous avons pu voir toutes les fragilités et incohérences.

Le principe de précaution plutôt que les besoins de vitaux.

L'une des leçons les plus surprenantes de cet événement est d'ordre anthropologique. L'on s'étonnera de l'assurance avec laquelle nos dirigeants ont défini « les besoins essentiels », ceux justifiant une dérogation au confinement, des besoins non essentiels. Cette distinction réglementaire aura définitivement acté, que dans la Genève du 21ème siècle, les besoins de l'âme et de l'esprit, qui nous caractérisent pourtant en tant qu'Homme, n'appartiennent dorénavant plus aux « besoins essentiels ». Au nom du sacro-saint principe de précaution, l'on a privé les genevois de leurs droits les plus élémentaires ! de privilégier l'achat par internet plutôt que local.

L'écologie participative plutôt que l'écologie-business

Bien vivre ensemble, oui, mais avec la distanciation ! Ce phénomène est d'autant plus surprenant qu'il s'inscrit dans un paradoxe : celui d'un souci général et de plus en plus prononcé pour le respect de la nature, non pas humaine cette fois, mais environnementale. Certains ont voulu voir dans cette pandémie, une « vengeance » de mère nature. C'est oublier que la planète n'a pas attendu l'ère industrielle pour décimer des populations animales ou humaines. Néanmoins, cela pourrait indirectement poser la question de l'entassement volontaire voulu par les socialistes et les verts, dans les centres urbains ou de la pertinence du modèle de la métropole, qui sont effectivement des facteurs aggravants de propagation.

L'on ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion plus générale sur l'écologie. En effet, qui n'a pas été enthousiasmé de voir la clarté retrouvée des eaux de Venise et un Himalaya débarrassé de la pollution ? Il faudra se poser les bonnes questions derrière la démagogie de la taxation du diesel ou le développement anarchique des pistes de vélos.

Quid de l'invasion frontalière, du tourisme, de l'internationalisation des échanges commerciaux, de l'élevage intensif, qui tous contribuent d'une manière ou d'une autre à l'aggravation de la crise actuelle? L'écologie est transversale à tous ces sujets : elle n'est ni plus ni moins que l'autre nom des vertus de l'extrême prudence !

Le retour en grâce de l'autosuffisance. La révélation des différentes pénuries et dépendances stratégiques, notamment dans le secteur sanitaire et des médicaments, ont soudainement remis en grâce l'idée d'une politique industrielle nationale. Il n'est plus un jour qui passe sans qu'un appel à la « relocalisation » ne soit lancé par le gouvernement ou les partis politiques.

Pourtant, depuis des années et encore pour longtemps, le MCG a prôné pour la préférence cantonale, locale ! La division internationale du travail, les bienfaits de l'internationalisation de la chaîne de valeur, l'interdépendance encouragée comme vecteur de paix et de prospérité sont ainsi remis en question et les pistes de réformes salvatrices sont dans la formation, la remise à niveau de nos chômeurs. Au lieu de, comme certains partis, s'extasier et de justifier la libre circulation en martelant qu'un franc sur deux vient de ce libre échange, faisons-en sorte que ces deux francs viennent de l'intérieur !

La petite mort de la politique de grand-papa

Nous ne manquerons pas d'être interpellés par la manière dont le gouvernement est allé chercher dans « la science » la légitimité et l'autorité dont il manquait cruellement auprès des citoyens. Après le gouvernement des juges, le pouvoir contraignant des institutions économiques, c'est au tour des comités de médecins et d'experts scientifiques de gouverner. Les élus délèguent leur charge démocratique et deviennent les vassaux de ces experts spécialisés, faisant fi de la recherche du Bien commun.

En réalité, le monde médical dont les savoirs nous apparaissent comme incontestables, est déchiré par les guerres d'égos et les conflits d'intérêt en tout genre au détriment de l'objectivité attendue. Or, il ne peut y avoir de bon remède sans bon diagnostic.

C'est pour vous, que cette « minorité », que le MCG mènera le combat de la raison, pour Genève, pour tous ses résidents !

Francisco Valentin,
Président du MCG

(le texte raccourci est publié dans l'autre édition du « Citoyen »)

Journal « Le Citoyen », organe du MCG.
Responsable: **Francisco Valentin, président.**
Rédacteur: **François Baertschi.** MCG, case postale 155, 1211 Genève 13.